

RÈGLEMENT DU TOURNOI

ARTICLE 1 : DÉFINITION

Mont Saint Aignan Tennis de Table organise le **Samedi 6 et le Dimanche 7 Septembre 2008** son tournoi **interrégional** interclubs.

Ce tournoi est **homologué** par la ligue de Haute-Normandie sous le N°01/2009

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés compétition 2008-2009 à un club de tennis de table de Haute Normandie ou d'une ligue limitrophe.

ARTICLE 3 : ÉPREUVES ORGANISÉES

Le tournoi comporte 8 tableaux :

Tous les tableaux sont ouverts aux féminines.

Samedi :

NC/75 (350 à 899 points)	pointage : 13h30 début : 14H00	prix : 5 € (48 joueurs)
70/50 (900 à 1399 points)	pointage : 13h30 début : 14H00	prix : 5 € (48 joueurs)
Coupe Davis < 2050 points	pointage : 16h30 début : 17H00	prix : 10 € (32 équipes)

Dimanche :

NC/45 (350 à 1499 points)	pointage : 8h00 début : 8H30	prix : 6 € (45 joueurs)
40/25 (1500 à 2052* points)	pointage : 8h00 début : 8H30	prix : 6 € (45 joueurs)
30/Toutes Séries (1700 à 3100 points)	pointage : 10H30 début 11h00	prix : 8 € (32 joueurs)
Handicap	pointage : 12h30 début : 13h00	prix : 5 € (64 joueurs)
Coupe Davis < 3100 points	pointage : 13h30 début : 14H00	prix : 12 € (32 équipes)

** nombre de points donné ici à titre indicatif*

Les classements considérés (en points) seront ceux prévus par la FFTT pour la première phase de la saison 2008-2009. Le nombre de points maximum du tableau 40/25 correspond au nombre de point maximum du classement 25 pour la première phase de la saison 2008-2009.

Pour les féminines, c'est le classement en points de la première phase de la saison 2008-2009 qui sera pris en compte pour tous les tableaux.

ARTICLE 4 : DROIT D'INSCRIPTION

Le coût d'engagement est fixé dans le tableau ci-dessus. Pour les simples, il dépend de l'épreuve. Pour les Coupes Davis, le coût correspond à l'engagement des deux joueurs(es). Ces droits d'engagements, devront être libellés à l'ordre de : Mont Saint Aignan Tennis de Table. Les inscriptions se font sur le site Internet du club (<http://msatt.free.fr>) avant la date du mercredi 3 septembre ou par téléphone auprès de Patrick Mairesse au 06.37.89.19.94 jusqu'au jeudi 4 septembre 2008 à 21h.

ARTICLE 5 : DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Les épreuves sont disputées sur les 2 jours, dans le gymnase du centre sportif des Coquets à Mont Saint Aignan et éventuellement dans la salle de tennis de table du club par catégorie de classement, aux dates et heures fixées. Tous les tableaux simples sont initialement prévus par poule de trois ou quatre joueurs à l'exception du tableau handicap qui se jouera par élimination directe. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final.

- Pour les qualifiés, la compétition se poursuit par élimination directe jusqu'à la finale.

Les rencontres se déroulent au meilleur des cinq manches.

Les parties du tableau handicap se dérouleront au meilleur des trois manches de 21 points avec 2 points par classement avec un maximum de 14 points.

- **Le tournoi ne sera pas interrompu, mais un service de restauration rapide sera à la disposition des participants.**
- Le pointage s'effectue trente minutes avant le début de la compétition. Tout joueur sera forfait 15 minutes après l'heure fixée pour le commencement du tournoi, 5 minutes après l'appel de son nom pendant le déroulement de l'épreuve.

ARTICLE 6 : COUPE DAVIS

Pour les tableaux par équipes. Chaque équipe est composée de 2 joueurs. La somme des points des deux joueurs doit respecter la limite correspondant au tableau. Les tableaux s'effectuent en élimination directe. Les rencontres se déroulent au meilleur des 3 matchs. Pour chaque rencontre il y a trois matchs. Les deux joueurs ayant le plus de points se rencontrent. Il en va de même pour les deux joueurs ayant le moins de points. Un double vient départager les deux équipes en cas d'égalité. Il faut suivre l'ordre des matchs correspondant à la feuille de rencontre. Les meilleurs classés seront en A ou X obligatoirement.

ARTICLE 7 : MODE D'ATTRIBUTION DES COUPES

Toutes les coupes et médailles seront définitivement attribuées aux vainqueurs.

ARTICLE 7.1

Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'importance et la répartition des récompenses en fonction du nombre d'inscriptions. De même tous les joueurs qui n'honorent pas leur qualification ne peuvent recevoir leur récompense.

ARTICLE 8 : TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort public sera effectué le Vendredi 5 septembre 2008 à partir de 20h00 à la salle de tennis de table de Mont Saint Aignan par le juge arbitre.

ARTICLE 9 : ENGAGEMENTS

Pour les licenciés, les numéros de licences devront impérativement figurer sur le bordereau d'engagement. Le joueur licencié, s'engage à régler au club de Mont Saint Aignan ses engagements dans les différentes épreuves.

Aucun engagement ne sera remboursé après le tirage au sort public effectué le vendredi 5 septembre 2008 à la salle de tennis de table de Mont Saint Aignan.

Dans le cas où le joueur n'est pas présent ou ne peut pas jouer, aucun remboursement ne lui sera effectué. Le fait de s'engager implique à chaque participant l'acceptation pure et simple du présent règlement, ainsi que le respect des règles particulières de la salle.

ARTICLE 10 : JUGE ARBITRAGE

- Le juge arbitre de ce tournoi est Laguerre Jérôme JA2.
- Sa mission est de veiller à la stricte application des règlements.
- Afin de faciliter le déroulement du tournoi, le perdant du match devra OBLIGATOIREMENT arbitrer la rencontre suivante. En poule, l'arbitre sera celui de l'équipe ou des 3 joueurs ou joueuses qui ne joue pas.

ARTICLE 11 : DISPOSITIONS DIVERSES

- Les balles oranges agréées FFTT seront fournies par les joueurs.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident ou vol qui pourrait survenir à un joueur ou spectateur au cours du tournoi.

**TOURNOI INTERRÉGIONAL DE TENNIS DE TABLE
DE MONT SAINT AIGNAN**

**LES 6 ET 7 SEPTEMBRE 2008
AU GYMNASSE DU CENTRE SPORTIF DES COQUETS**

DOTATIONS				
TABLEAUX	VAINQUEUR	FINALISTE	1/2 FINALISTE	1/4 FINALISTE
NC/75	60 €	30 €	RECOMPENSES EN CHEQUES, BON D'ACHATS	RECOMPENSES EN CHEQUES, BON D'ACHATS, LOTS
70/50	75 €	35 €		
COUPE DAVIS <2050 POINTS	2 x 60 €	2 x 30 €		
NC/45	80 €	40 €	RECOMPENSES EN CHEQUES	
40/25	110 €	60 €		
30/TTES SERIES	200€	100 €		
HANDICAP	80 €	40 €		
COUPE DAVIS <3100 points	2 x 80€	2 x 40€		
Les récompenses peuvent être modifiées en fonction du nombre d'inscriptions				

Les inscriptions se font sur le site Internet du club
(<http://msatt.free.fr>) avant la date du
mercredi 3 septembre ou par téléphone auprès de
Patrick Mairesse au 06.37.89.19.94 (après 18h)
jusqu'au jeudi 4 septembre 2008 à 21h

ATTENTION : Licence 2008-2009 ou demande de licence
2008-2009 enregistrée sous SPID ou déposée à la Ligue



**7^{ÈME} TOURNOI INTERRÉGIONAL
DE TENNIS DE TABLE**
(homologué par la Ligue de Haute-Normandie)

6 ET 7 SEPTEMBRE 2008

Gymnase Tony Parker
Centre sportif des Coquets
Mont Saint Aignan



MULTISET SPORT

**8 TABLEAUX DONT 2 PAR ÉQUIPES
DOTATION : PLUS DE 2000 €**

<http://msatt.free.fr>

